

Communiqué de presse

1er avril 2026

La FNTV et la Garde nationale s'allient pour promouvoir la réserve opérationnelle

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) et le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) ont signé aujourd'hui une charte d'engagement en faveur de la réserve opérationnelle, afin de faciliter et de valoriser l'engagement des salariés des entreprises du transport routier de voyageurs au service de la Nation.

Un partenariat stratégique au service de la sécurité nationale

Instituée par décret en 2016, la Garde nationale rassemble des citoyens volontaires issus de la société civile qui, au sein de la réserve opérationnelle, viennent renforcer les forces armées et les forces de sécurité intérieure. Elle contribue, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

Cette charte s'inscrit dans une politique partenariale ambitieuse conduite par le SGGN auprès des employeurs, pour améliorer l'employabilité des réservistes, valoriser leur engagement citoyen et renforcer la résilience du pays face aux menaces contemporaines.

La FNTV, un acteur majeur engagé

Syndicat patronal créé en 1992, la FNTV fédère près de 1 900 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et grands groupes) qui emploient près de 90 000 salariés dans le transport scolaire, les lignes régulières, les services occasionnels et touristiques, les services librement organisés ainsi que les nouvelles mobilités. Elle représente également, dans les négociations sociales de branche, le transport sanitaire et le transport de fonds et de valeurs.

La sécurité et la sûreté des transports routiers de voyageurs constituent une priorité constante pour la FNTV et ses adhérents. Cette exigence s'est notamment traduite par la signature, le 17 octobre 2019, d'une convention avec le ministère de l'Intérieur, qui a renforcé la coopération opérationnelle avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la préfecture de police de Paris.

Communiqué de presse

Des engagements concrets au bénéfice des entreprises et des réservistes

Dans le cadre de cette charte, la FNTV s'engage notamment à :

- Informer et sensibiliser ses adhérents à la réserve opérationnelle et à la possibilité de signer des conventions de soutien.
- Promouvoir l'engagement citoyen des entreprises en mettant en avant les bénéfices des politiques de réserve opérationnelle.
- Désigner en son sein un référent « Garde nationale », interlocuteur privilégié du SGGN.
- Encourager les échanges réguliers entre les entreprises de transport et les unités locales des forces armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale.
- Présenter chaque année, devant ses instances, un état des lieux des initiatives menées sur le fondement de la charte.

En complément, le SGGN s'engage à :

- Accompagner les adhérents de la FNTV qui souhaitent mettre en place des conventions de soutien aux politiques de réserve opérationnelle.
- Valoriser l'apport des réservistes pour les employeurs, en illustrant concrètement les compétences acquises dans le cadre de la réserve (management, esprit d'équipe, discipline, capacité d'adaptation...).
- Promouvoir le label « Partenaire de la défense et de la sécurité nationale » auprès des employeurs signataires de conventions de soutien.

Une plus-value de compétences pour les entreprises du transport de voyageurs

En s'engageant dans la réserve opérationnelle, les salariés développent des savoir-faire et des savoir-être directement utiles aux entreprises : sens des responsabilités, gestion de situations sensibles, travail en équipe dans des environnements exigeants, culture de la prévention et de la sécurité. Cette expérience constitue une plus-value pour les employeurs, en particulier dans un secteur où la confiance, la sûreté et la maîtrise des risques sont au cœur de la relation avec les passagers.

« La charte signée par le FNTV confirme l'engagement fort et sincère de la filière Transport pour la résilience du pays. Un bel exemple de solidarité nationale et de

Communiqué de presse

partenariat de compétences. Ainsi la FNTV soutient le soutien et participe à la sécurité renforcée par l'engagement des réservistes ! Merci de leur exemple. »

Général de division (2S) François-Xavier Poisbeau, Secrétaire général de la Garde nationale.

« Cette charte renforce notre engagement commun en faveur de la sécurité nationale et de la valorisation des compétences des réservistes. Les entreprises du transport de voyageurs, acteurs essentiels de la mobilité quotidienne, ont un rôle clé à jouer dans l'effort collectif de défense. En nouant ce partenariat avec la Garde nationale, la FNTV offre à ses adhérents un cadre structurant pour faciliter l'engagement citoyen de leurs salariés et reconnaître la richesse des parcours de réserve. »

Jean-Sébastien Barrault, Président de la FNTV